Vaud et régions **7**

Justice

Sa découverte d'un trésor lui vaut une plainte pénale

Un promeneur est poursuivi après avoir restitué des milliers de pièces d'or qui jonchaient un terrain privé en chantier à La Côte

Georges-Marie Bécherraz

Si vous découvrez par hasard un trésor, surtout n'en dites rien. Telle pourrait être la morale de cette histoire. Un promeneur qui avait annoncé sa trouvaille à la police se retrouve sous enquête pénale pour appropriation illégitime, voire pour vol. L'affaire n'est pas banale.

Novembre 2016. Un homme et son chien déambulent sur le terrain d'une propriété en chantier proche du lac à la Côte vaudoise. Le promeneur estime qu'il se trouve dans son droit, pour s'être souvent baladé dans le secteur sans que cela ne pose problème.

Soudain, il aperçoit des pièces d'or éparpillées sur le sol. Il n'en croit pas ses yeux. Il les ramasse, se demande s'il y en a d'autres, en trouve plein en fouillant avec ses

pieds. Cela semble ne plus s'arrêter. Le chanceux reste la nuit entière sur place, à continuer à en récolter. Il emporte ces monnaies chez lui. Puis il revient le lendemain à la faveur de la nuit, muni d'un outil de jardin. Il ratisse, pioche, empoche jusqu'à trois heures du matin. Il ramène tout ça à la maison. Pas pour longtemps...

La nuit porte conseil. Le jour suivant, Monsieur décide de se rendre à la police de Morges pour annoncer sa découverte. Il remet aux agents quelque 2000 pièces. Il y en a pour près de 1 million de francs. Il suppose que ce trésor devait avoir été caché dans des anciens murs, près d'un vieux garage.

Trois jours plus tard, le chasseur de trésor malgré lui revient au poste. Pris de remords, il annonce qu'il n'avait pas tout remis lors de sa première visite. Il avoue avoir conservé pour lui plusieurs centaines de ces pièces, qu'il a mises dans des bocaux achetés exprès et cachés chacun dans un endroit différent quelque part dans le Jura. Le nombre total des pièces d'or, écus helvétiques de différentes sortes retrouvés sur ce terrain, grimpe ainsi à 2700.

Entre-temps, la police a informé les propriétaires de la dé-

«La juge de paix avait loué la démarche citoyenne de mon client. Nous nous trouvons dans une situation folle»

Simon Perroud

Avocat du promeneur

couverte de cette fortune sur leur terrain. Interrogés, ils disent leur surprise. Il est supposé que ces pièces avaient été cachées par leur grand-père, qui vivait ici jadis. Personne n'en sait davantage. Reste à savoir si le découvreur peut bénéficier d'une part du gâteau. C'est à la justice de paix d'en

La juge de paix décide en octobre 2017 que ces pièces doivent être restituées aux propriétaires du terrain. Elle relève que le promeneur est bel et bien découvreur d'un trésor. Un terme qui revêt juridiquement une certaine importance. Cette dénomination implique en effet que le promeneur peut revendiquer une part du ma-

got allant jusqu'à 50%. En cas de trouvaille d'un bien égaré par son propriétaire, cette récompense n'est généralement que de 10%. C'est à partir de là que les choses se gâtent.

«Aucun accord n'a été trouvé entre les propriétaires et mon client, déplore Me Simon Perroud, avocat du promeneur. Les propriétaires ont alors déposé une plainte pénale contre lui en décembre 2017. Ils lui reprochent de s'être rendu sans droit sur leur terre et d'avoir caché une partie du trésor.» Dans un premier temps, le ministère public refuse d'entrer en matière. Il observe que l'appropriation illégitime et la violation de domicile sont des infractions qui ne se poursuivent que sur plainte, qu'une telle plainte n'est pas recevable au-delà de trois mois après les faits.

Le Tribunal cantonal vient d'annuler cette décision. Il n'est pas exclu selon lui que le promeneur se soit rendu coupable de vol, infraction poursuivie d'office. Une instruction va donc être ouverte sur ce point. «La juge de paix avait loué la démarche citovenne de mon client. Nous nous trouvons dans une situation folle», conclut Me Perroud.



Etienne Shaffer, directeur technique, et Bastien Rachet, CEO de l'entreprise lauréate, SamanTree Medical. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

Le PERL honore un outil de chirurgie des cancers

Issue de l'EPFL, SamanTree Medical enlève le Trophée du Prix Entreprendre Région Lausanne 2018

SamanTree Medical, une start-up issue de l'EPFL et fondée fin 2014, a remporté le Trophée PERL 2018, doté d'un montant de 50 000 francs lors de la cérémonie de remise des prix, mercredi soir au Palais de Beaulieu. Darix, pour son équipement de vision augmentée pour les pompiers, a gagné le Prix du public - d'une valeur de 10 000 francs - attribué pour la première fois à l'un des cinq lauréats choisi par le jury.

Rappelons que le Prix Entreprendre Région Lausanne (PERL) est un concours qui met en lumière les jeunes entreprises les plus innovantes et prometteuses qui sont installées dans une des 27 communes membres de Région Lausanne.

La société SamanTree Medical, qui a remporté le 1er Prix, a développé un dispositif d'imagerie médicale révolutionnaire destiné à la chirurgie des cancers. Celui-ci permet une analyse détaillée des bords de la tumeur pendant l'opération. Grâce à ce procédé, le médecin peut cerner immédiatement l'étendue du mal. Ce qui permet de sécuriser le retrait complet de la tumeur dès la première opération. L'entreprise lausannoise estime pouvoir réduire jusqu'à 90% les cas de réopération.

Le Prix Coup de Cœur du jury 2018 (doté de 10 000 fr.) est revenu à TWIICE qui développe des exosquelettes pour la réhabilitation et l'assistance à la marche de personnes à mobilité réduite. Particularité: le dispositif est adapté dès sa fabrication aux besoins de chaque utilisateur.

Les trois autres finalistes ont recu un montant similaire dans leur catégorie respective: Darix le Prix de la Réalité augmentée pour sa solution appelée Vizir de vision augmentée thermique mains libres. Grâce à cet équipement, les sapeurs-pompiers peuvent voir au travers de la fumée et l'obscurité grâce à l'utilisation d'un capteur thermique. Ils travaillent ainsi en meilleure sécurité.

Nagi Bioscience SA à Écublens a gagné le Prix Biotech grâce à sa technologie permettant de limiter l'utilisation d'animaux dans les tests de molécules des entreprises pharmaceutiques, chimiques et cosmétiques. Son appareil permet d'évaluer l'impact de ces molécules sur un micro-organisme, de façon précise et rapide.

Enfin Swiss Motion Technologies SA à Renens remporte le Prix Medtech pour sa technologie d'impression 3D de silicone orthopédique créant un revêtement qui réduit les frottements. Son procédé permet de créer des pièces à bas coût adaptées à la morphologie de chaque patient afin de l'aider à retrouver sa mobilité, en particulier pour les personnes amputées de la jambe. **Jean-Marc Corset**

Un concours pour favoriser l'innovation sociale

Social

La Société vaudoise d'utilité publique offre 20 000 francs à un projet d'entraide privé ou associatif original

La Société vaudoise d'utilité publique (SVUP) n'est pas loin d'avoir 200 ans, mais elle se met à la page du XXIe siècle. Cette asso-

ciation, qui fédère des services sociaux privés comme Caritas ou le Centre social protestant, lance un appel à projets pour promouvoir l'innovation dans le domaine de la

Appelé «Pépinière UP», le concours ne s'adresse pas forcément à des start-up technologiques à vocation caritative, quoique. Il est en tout cas ouvert à toute association ou personne privée qui a

besoin d'un coup de pouce pour concrétiser une bonne idée, au niveau local, régional ou cantonal. Les projets seront évalués par un jury composé notamment de la conseillère nationale socialiste vaudoise Rebecca Ruiz. Le lauréat sera désigné en octobre et recevra une aide de 20 000 francs.

«Il peut s'agir d'un projet qui crée du lien social, qui favorise les relations intergénérationnelles ou Informations sur www.svup.ch

qui permet à des personnes dans le besoin de mieux accéder à des aides, imagine Tristan Gratier, président de la SVUP. Il arrive que des gens aient un bon projet, et tout ce qui leur manque est un local ou une aide pour lancer une campagne de communication.» Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 15 juillet 2018. C.BA.



24 heures et le théâtre du Jorat vous invitent à assister au tour de chant de Maria de la Paz. La chanteuse argentine rend hommage à Astor Piazzolla.

Un tour de chant peut parfois se révéler un tour de magie. Ou du moins, comme un moment magique. C'est le cas avec Maria de la Paz, qui chante de manière sublime Astor Piazzolla (1921-1992), ce mythe argentin qui fait toujours chalouper les corps et chavirer les cœurs.

Bandonéoniste et compositeur de son état, il est considéré comme le musicien le plus important de la seconde moitié du XX^e siècle pour le tango. Ayant passé son enfance et sa jeunesse à Buenos Aires, Maria de la Paz le connaît depuis longtemps. Au fil des ans, elle a su apprivoiser ses peurs, se glissant dans ses partitions comme une charmeuse de notes.

Ce spectacle aura lieu le vendredi 8 juin à 20 h et il sera précédé dès 18 h 30 par un cocktail dînatoire.

25x2 invitations offertes, maximum 2 invitations par carte Club 24 heures. Délai d'inscription: dimanche 06 mai à 23 h. Conditions et inscription: www.24heures.ch/club - rubrique évènement

Comment devenir membre du Club?

Etre abonné semestriel ou annuel complet (6 jours). Retrouvez tous vos avantages (valables sur présentation de votre carte Club) sur www.24heures.ch/club. Abonnements et renseignements: 0842 824 124

